

**Compte rendu
de la séance du conseil municipal
du 29 janvier 2008**

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, le mardi 29 janvier 2008, à 20 h.30, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BELZ, maire.

Etaient présents : M. BELZ, maire, MM. LE GOFF, MOYSAN, CHELIN, DANTE, Mme LE REUN, MM. PICARD, LE ROUX, maires-adjoints, MM. BUISSON, LE MELEDO, Mmes MASSE, THOME, FOLGOAS, Mmes GOYAT, LE POUPON, PROCHAZKA, LE HYARIC, M. CAPPE, Mmes GONTARD, LE TALLEC, M. LECLERC, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : Mme CLARISSE par M. LE GOFF, Mme RIVIER par M. LE FLOCH, M. EVANNO par M. LE MELEDO

Absents : M. CAYET, Mme NICOLAS, MM. LE FUR, LE FLOCH

Monsieur CAPPE a été élu secrétaire.

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 4 décembre 2007 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHELIN pour la commission **AFFAIRES SOCIALES**.

1 – SUBVENTIONS 2008 – OEUVRES SOCIALES

Il est demandé au conseil municipal de valider les subventions qui ont été proposées par la commission Affaires sociales et dont le détail est le suivant :

- association Centre de loisirs/fonctionnement et Centre de loisirs/colonie au Grand Bornand : 17.665 €
- club du Grand Large : 1.711 €
- Banque Alimentaire du Morbihan : 937,74 €
- Doudous, coquillages, petits trésors : 175,00 €
- Restos du coeur : 50,00 €
- Croix Rouge : 255,00 €
- Secours catholique : 100,00 €
- Ligue contre le cancer : 100,00 €

Les commissions Affaires sociales et Finances ayant émis un avis favorable, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

2 – CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL MUNICIPAL AU C.C.A.S.

1/Le portage de repas est assuré actuellement par les services de la Ville pour des questions de rationalisation des coûts et de l'organisation du personnel. Ce dispositif donnant satisfaction, il est proposé de formaliser ce partenariat entre la Commune et le CCAS de Quiberon.

2/Le service des ressources humaines de la Commune de Quiberon bénéficie d'une expertise propre à permettre une gestion juridiquement sécurisée. Le CCAS ne disposant pas de ces compétences en interne, une mutualisation des moyens entre les deux collectivités est proposée.

Les commissions Affaires sociales et Finances ayant émis un avis favorable, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

3 – CONVENTION POUR LA GESTION DE LOGEMENTS POUR PERSONNES FRAGILISEES ENTRE LA COMMUNE ET LE C.C.A.S.

Suite à la réalisation de logements pour personnes très fragilisées, il est proposé de confier la gestion des logements au CCAS.

Les commissions Affaires sociales et Finances ayant émis un avis favorable, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame GOYAT, rapporteur de la commission **AFFAIRES SCOLAIRES JEUNESSE ET CULTURE.**

4 – SUBVENTIONS SCOLAIRES ET CULTURELLES 2008

	2006	2007	2008
ASSOCIATION SCOLAIRES			
- coopérative scolaire collège Ste Anne	259,50	260,00	260,00
- coopérative scolaire collège Beg er Vil	259,50	262,00	260,00
- Chambre des Métiers (15 apprentis) par élève	15,00	15,00	15,00
- collège Ste Anne (forfait voyage)	485,50	486,00	486,00
- collège de Beg er Vil (forfait voyage)	485,50	486,00	486,00
- arbre de Noël des écoles maternelles par élève	11,00	11,00	11,00
- école primaire St Anne-St Clément (36 élèves à Paris) par élève	133,50	134,00	134,00
<u>Autres demandes non subventionnées</u>			
- amicale parents d'élèves écoles publiques (manifestation culturelle sur les rythmes scolaires)	100,00	0,00	0,00
<u>Nouvelles demandes</u>			
- maison familiale de la forêt et de l'environnement			
- maison familiale rurale (centre de formation agricole et hippique)			
- maison familiale rurale d'éducation et d'orientation			
- lycée technologique et professionnel privé « Le Bois Tillac » (1			

	2006	2007	2008
élève)			
OEUVRES CULTURELLES			
- Culture et patrimoine de la presqu'île :			
. fonctionnement	490,00	490,00	490,00
. remboursement frais d'exposition	727,17	147,00	250,58
- Foyer Laïque Quiberonnais	876,00	876,00	876,00
- Compagnie Boomerang		500,00	(1)
- Les Têtes en l'ère	763,00	763,00	800,00
- Comité de Jumelage	4.116,00	4.116,00	25.000,00
- Comité de Jumelage (subvention exceptionnelle)	544,23	0,00	
- Un orgue à Quiberon	230,00	230,00	250,00
- Un orgue à Quiberon (subvention exceptionnelle)	150,00	0,00	
- Bridge Club de la presqu'île	458,00	458,00	458,00 (si demande)
- Les chevalets de la peinture	205,00	205,00	205,00
- Fédération atlantique des Cies de théâtre	1.300,001	1.300,00	1.300,00 (si demande)
- Armor Argoat	50,00	0,00	/
- Termaji (F. FARAGORN)		reverst sommes obtenues par CEL	
- Organisation Musicale	330,00	450,00	450,00 + sono si Fête musique
- Radio Morbihan sud	100,00	0,00	0,00
- Le Ciné »	450,00	450,00	450,00
- Kermorvan Atal (financement branchement provisoire EDF)	271,00	271,00	271,00
- Foyer Laïque Quiberonnais (accordéon/bombarde) par élève	75,00	75,00	75,00
<u>Nouvelles demandes</u>			
- La bibliothèque sonore de Quimper			
- « Saint Phil en Art » cours accordéon diatonique (1 inscrit)			

(1) la commission souhaite que l'Office du Tourisme puisse commander des spectacles

Adopté à l'unanimité.

5 – CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE PRIVEES – ANNEE 2008

Les chiffres fournis par l'Inspection Académique cette année font état d'une moyenne de 1.328,30 € par élève, contre 1.241,70 € en 2007, pour l'école maternelle et de 288,43 € par élève, contre 237,08 € en 2007, pour l'école élémentaire.

La commission Affaires scolaires décide de l'attribution d'une subvention en vertu des chiffres fournis, comme tous les ans.

La commission Finances ayant émis un avis favorable, il est demandé au conseil municipal de se prononcer

Adopté à l'unanimité.

6 – MISE EN PLACE DU SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL DANS LES ECOLES

Le gouvernement propose de contractualiser avec les communes la mise en place d'un

service minimum qui consisterait, en cas de grève du corps enseignant, à prévoir du personnel pour encadrer les enfants dont les parents ne pourraient assurer la garde.

Les communes seraient défrayées à hauteur de :

- 90 € par jour pour 1 à 15 élèves accueillis
- 180 € par jour pour 16 à 30 élèves accueillis
- 270 € par jour pour 31 à 45 élèves accueillis
- à partir de 46 élèves accueillis, 90 € par jour et par groupe de 15 élèves accueillis. Le nombre de groupes est déterminé en divisant le nombre d'élèves accueillis par 15, le résultat étant arrondi à l'entier supérieur.

La commission Affaires scolaires Jeunesse et Culture ayant émis un avis favorable, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente les autres questions abordées par la commission :

Salle d'exposition

Les membres de la commission souhaitent un dispositif simple. Ils retiennent par conséquent la solution par suspension des spots sur un câble.

Mme CLARISSE propose les critères qui président au choix des artistes

A la demande de la commission, Madame CLARISSE précise que l'occupation de la salle est autorisée pour huit jours en saison et quinze jours hors saison.

Mise en place atelier peinture

L'atelier en place n'a pu se poursuivre en raison du déménagement de son animatrice. Aussi, une nouvelle s'étant déclarée (Madame MARTIN), un prochain démarrage des séances pourra avoir lieu.

Organisation Musicale – achat d'une sonorisation

La commission se déclare favorable à l'acquisition d'une sonorisation à la condition que l'association participe à la fête de la musique.

Cabaret littéraire itinérant sur bateau

Après étude, la commission considère que l'initiative est bonne, mais par manque d'emplacement et de périodes compatibles, il ne pourra lui être donné une suite favorable.

Action catholique – animation estivale

Après étude du dossier, il est proposé la plage du Conguel, en face du camping.

Informations chapelle de Saint Julien

Madame CLARISSE informe la commission que les vitraux seront réalisés dans le courant

du premier trimestre 2008.

Tarifs Orchestre de Bretagne

Les propositions tarifaires suivantes sont acceptées.

- enfants : gratuit
- adulte : 5 €

Jeux dans les jardins de Brétinio

Il est demandé à la commission de choisir entre trois modèles de jeux pour remplacer ceux des jardins de Brétinio.

La commission propose de retenir la société COALA.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LE TALLEC, rapporteur de la commission **SPORTS ACTIVITES NAUTIQUES.**

7 – SUBVENTIONS 2008 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Il est demandé au conseil municipal de valider les subventions sportives qui ont été proposées par la commission Sport Activités nautiques dont le détail est le suivant :

- Stade quiberonnais	7.099,00
- Foyer Laïque Quiberonnais	2.906,00
- Presqu'île Sport Loisirs (nage)	1.611,00
- Pilotins basket club	3.182,00
- Shugyosha (judo)	1.556,00
- Océan Sporting Club (tennis)	2.324,00
- Ferghana (équitation)	1.762,00
- Vélo Sport Quiberonnais	236,00
- Spirit Surf Club	529,00
- La Boule quiberonnaise	195,00
- Quiberon pétanque	255,00
- Société cynégétique (chasse)	351,00
- La calèche (poney)	1.035,00
- Société de tir de Quiberon	403,00
- tennis de table	614,00
- A.S.N.Q. (école sport + loisirs)	1.979,00
- association Sillages (kayak)	309,00
- Waikokai (kendo)	635,00
- Vent de sable (char à voile)	167,00

- association sportive collège de Beg er Vil	902,00
- association sportive collège Ste Anne	902,00
- association sportive école primaire St Clément	516,00
- USEP école primaire publique	516,00
- concours hippique régional	1.525,00
- triathlon de la presqu'île	8.500,00
- parachutisme trophée Quiberon	2.287,00
- golf Grand prix de la Ville de Quiberon	1.220,00
- coupe Armorica FNSU	1.500,00
- COPA Ouest France	2.735,00
- grand prix Quiberon Pétanque	1.525,00
- Quiberon Air Club	2.000,00
- Quiberon Air Club (échappement)	2.000,00
- A.P.P.H. (plaisanciers Port Haliguen)	200,00
- régates Y.C.Q. (vieux gréements + échappée)	3.500,00
- régates A.S.N.Q. (opti-laser-raïd cata-420...)	10.750,00
- investissement A.S.N.Q.	11.800,00
- voile sportive A.S.N.Q.	9.000,00
- fonctionnement école voile A.S.N.Q.	11.000,00
- Franck LE GALL (sponsoring + pub coque)	10.000,00
- Lycée professionnel ETEL (first class 8)	150,00
- Merathon	3.000,00

Adopté à l'unanimité.

Monsieur PICARD précise que la voile représente la moitié du budget des subventions aux associations. Concernant l'A.S.N.Q. c'est surtout la voile scolaire qui représente une somme importante.

8 – CONVENTIONS POUR ANIMATIONS

Régulièrement, la Commune organise des animations estivales et souvent sur la Grande Plage. Celles-ci font systématiquement l'objet de convention. Afin d'alléger la procédure de signature, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer l'ensemble de ces conventions si elles remplissent les conditions suivantes :

- l'objet de la convention est la mise en place d'une animation avec ou sans le concours des services techniques, l'animation est entendue au sens large du terme l'esprit doit en être festif et ludique
- l'animation est gratuite ou ne dépasse pas 3.000 € non compris les frais de bouche et d'hébergement éventuels
- elle a fait l'objet d'une étude en commission municipale et y a reçu un avis favorable.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente les autres questions abordées par la commission :

Accord Beach Rugby Tour : 11-12 juillet

Monsieur PICARD présente le projet du Beach Rugby Tour qui est le même que celui de l'an passé. Il a été négocié leur venue gratuite (convention à signer).

COPA Ouest France Canal Sat : 22-23 juillet

La manifestation est reconduite, voir tableau des subventions.

Sport + à la playa : 13 juillet

La manifestation est reconduite.

Tarifs 2008 salle de musculation

<u>adultes</u>	<u>juniors/étudiants/demandeurs d'emploi</u>
180 €/an	135 €/an
120 €/6 mois	90 €/6 mois
30 €/1 mois	23 €/1 mois
50 €/mois de vacances	38 €/mois de vacances (juillet/août)

Etude course croisière de l'EDHEC

Monsieur PICARD présente les exigences techniques de cette course.

La commission considère qu'elles sont trop lourdes et pas adaptées aux moyens de la Ville.

Monsieur le Maire présente les questions abordées par la commission **Tourisme Activités Economiques** lors de sa réunion :

Compte rendu de la réunion du 13/12/07 sur les projets espaces verts

Il est fait la présentation sur diaporama des projets concernant l'entrée de ville :

- pour le sémaphore, la zone est après le mur de soutènement en béton, le rond-point en lui-même et l'espace devant le bâtiment d'accueil, uniquement en fournitures, le projet s'élève à 38.250 €
- concernant le rond-point de la Gendarmerie, le projet s'élève à 4.400 € pour les fournitures

uniquement.

La commission considère ces projets comme une base de réflexion pour l'aménagement global de l'avenue du Général de Gaulle.

Audit tourisme Station Nouvelle Vague

Monsieur DANTE explique que l'adhésion à l'association « Station Nouvelle Vague » implique la réalisation d'un audit lequel est en cours.

Taxe de séjour 2007

Monsieur DANTE détaille poste par poste les évolutions de la taxe de séjour.

Les postes « hôtels, agences et campings » sont en baisse, alors que les postes « SNCF et résidences » sont en hausse.

Au global, nous arrivons à – 5% environ, soit un manque de 21.000 € par rapport à 2006.

Mademoiselle COZIEN présente un bilan de fréquentation touristique.

Criuse de rue

Une professionnelle explique à la commission le principe de l'annonce dans la rue des manifestations, ainsi que les animations annexes qui peuvent l'agrémenter.

Elle intervient sur le poste qu'elle occupe en juillet et août, quatre heures par jour et cinq jours par semaine, sur les créneaux de midi et du début de soirée.

La commission considère que c'est un bon principe qui pourrait être lancé pour les Journées Océanes.

Il est demandé à Mademoiselle COZIEN de faire établir un devis.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame MASSE, rapporteur de la commission **FINANCES**.

9 – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU PARKING DU SEMAPHORE

Il appartient aux délégataires de produire chaque année, à la ville de QUIBERON, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

QUIBERON STATIONNEMENT assurant le service public de stationnement des véhicules par le biais du parking du Sémaphore, nous a transmis son rapport annuel pour l'année 2007.

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport d'activités.

Monsieur LE GOFF précise qu'en 2007 il y avait plus de recettes qu'en 2006 ; que depuis 2000 on a une moyenne de 123.000 voitures ; que la météo influe largement le résultat du parking, ainsi les mois d'avril et septembre ont sauvé la saison 2007.

On note une baisse sensible pour les cars : 268 en 2006 et 174 en 2007.

Concernant les tarifs, il n'y a pas eu d'augmentation depuis trois ans et il suggère de suivre la proposition n°2 faite par le délégataire : en gros une augmentation des tarifs serait décidée sur la tranche 15 heures/6 jours.

Le total des recettes fourrière et navettes incluses représente 506.048 €.

10 – ACQUISITION PARCELLE AK 133 – 6e TRANCHE DE LA ZONE ARTISANALE « PLEIN OUEST »

Monsieur PADELLEC était propriétaire de la parcelle AK n°133, de 933 m², située dans le périmètre de la 6e tranche de la zone artisanale Plein Ouest.

Après de nombreuses demandes d'acquisition amiables, Monsieur PADELLEC a accepté, par courrier du 18 décembre 2007, la proposition d'achat au prix de 8.956,80 € fixé par le Service des Domaines.

La commission Finances ayant émis un avis favorable, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

11 – SUBVENTIONS 2008

<u>Associations patriotiques</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
A.C. et V.G. de l'U.F.	534,00	534,00
A.M.M.A.C.	170,00	170,00
Médaillés militaires	185,00	185,00
Section Officiers mariniers de la presqu'île	80,00	80,00 (+15€/messe soit 45 € pour le Comité d'Entente)
F.N.A.C.A.	80,00	80,00
cérémonie du 11 novembre	668,00	668,00 (pour le Comité d'Entente)

nouvelle demande

ANPNOGD (Pupilles de la Nation, Orphelins de guerre ou du Devoir)

<u>Associations diverses</u>		
Amicale des sapeurs-pompiers	833,00	833,00
Comice agricole	887,00	887,00
Quiberon Breizh solex club	80,00	80,00
L'Agapanthe	1.550,00	1.200,00
Amicale des donateurs de sang	90,00	90,00
S.N.S.M.	4.554,50	4.555,00
Ecole du chat de Quiberon	150,00	150,00
pensionnés de la marine marchande	154,00	154,00

<u>nouvelles demandes</u>		
Bretagne vivante SEPNB		
Eau et rivières de Bretagne		
Solidarité paysans du Morbihan		
Le Souvenir Français		50,00

Adopté à l'unanimité.

Monsieur LE GOFF précise que les subventions ont été maintenues, sauf les associations patriotiques pour lesquelles seront versés 3 x 15 € correspondant au défraiement des messes.

12 – RECENSEMENT DES MARCHES PUBLICS DE L'ANNEE 2007

Au cours du premier trimestre de chaque année, la Commune publie une liste des marchés conclus l'année précédente. Les marchés sont regroupés par tranches, en fonction de leur prix :

1°) de 1 € à 49 999 € HT

- Maîtrise d'oeuvre réseaux d'eaux pluviales bld Anatole France		
Lot unique	Saunier	8 632,00 €
- Contrôle d'accès piscine		
Lot unique	Irec	40 145,90 €

2°) de 50 000 € à 89 999 € HT

Assurance dommages ouvrages piscine		
Lot unique	Migot Assurances	55 308,16 €

3°) de 90 000 € à 149 999 € HT

Aménagement du rond point du Nourles		
Lot unique	Eurovia	115 457,20 €

4°) de 150 000 € à 229 999 € HT

Signalisation directionnelle et Signalétique		
Lot 1 Signalisation	Signature	109 681,42 €
Lot 2 Signalétique	Signature	41 600,48 €

5°) de 230 000 € à 999 999 € HT

Aménagements Extérieurs Piscine		
Lot 1 Vrd	Eurovia	687 664,15 €
Lot 2 Arrosage intégré	Sirev	30 268,60 €
Lot 3 Eclairage public	Cegelec	119 383,00 €

Lot 4 Espaces verts

Iss Jardibreizh

95 347,82 €

Le conseil municipal a pris connaissance de l'ensemble des marchés passés au cours de l'année 2007.

13 – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Afin de répondre aux besoins engendrés par l'augmentation d'activité du Pôle Multi Accueil de Quiberon, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail d'une Assistante d'accueil (CAP Petite Enfance).

Il est proposé à la commission des finances d'autoriser la création d'un poste d'Assistante d'accueil (CAP Petite Enfance) à temps complet.

La commission Finances ayant émis un avis favorable, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

14 – CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE 2007/2010

Le contrat « Enfance et Jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. L'ensemble des actions est consigné dans un programme détaillé par action du schéma de développement.

Cette nouvelle convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service et de jeunesse (PSEJ). La PSEJ a vocation à financer essentiellement le développement quantifiable à partir d'unités de mesure retenues pour chaque action.

La commission propose au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

15 – AVENANT N°1 A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'A.B.A.P.P.

Le contrat « Enfance et Jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. L'ensemble des actions est consigné dans un programme détaillé par action du schéma de développement.

Cette nouvelle convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service et de jeunesse (PSEJ). La PSEJ a vocation à financer essentiellement le développement quantifiable à partir d'unités de mesure retenues pour chaque action.

La commission propose au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

16 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2008

Monsieur LE GOFF précise que les recettes augmentent plus que les dépenses et que la capacité d'autofinancement est importante. En 2006, elle était de 2.671.040 €. Le coefficient d'autofinancement est de 0,75 ce qui laisse des marges de manoeuvre importantes pour les futurs investissements. Ceci est caractérisé par le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal qui n'est que de 0,5.

Concernant la dette qui, en 2007 était de 2.760.614 €, elle bénéficie de ratios intéressants, à savoir : 0,70/encours de la dette/produits de fonctionnement ; 0,56/encours de la dette/capacité d'autofinancement ; 0,11/annuités du capital/excédent brut de fonctionnement.

Il reprend les principales conclusions du rapport du Trésorier :

La situation financière de la commune est saine.

La fiscalité n'est pas forte et laisse des possibilités d'autofinancement permettant de diminuer le recours au financement externe.

La capacité d'autofinancement est importante.

17 – PISCINE MUNICIPALE – AVENANTS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET AUX AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Il est présenté les avenants pour la piscine. On peut se féliciter du respect de l'enveloppe initiale puisque les avenants ne représentent que 0,46% de dépassement, et du respect des délais.

Les avenants sont les suivants :

construction piscine

avenants n°9 et n°10, lot n°2 « gros oeuvre »

– montant du marché de base après avenant n°1	1.487.933,36 €
– montant avenant n°9	+ 24.897,13 €
– montant avenant n°10	- 43.247,36 €
nouveau montant T.T.C. du marché	1.469.583,13 €

avenant n°11, lot n°8 « étanchéité intérieure »

– montant du marché de base	32.429,54 €
– montant avenant n°11	+ 12.400,13 €
nouveau montant T.T.C. du marché	44.829,67 €

avenant n°12, lot n°9 « bassins préfabriqués inox »

– montant du marché de base	403.882,02 €
– montant avenant n°12	- 1.509,35 €
nouveau montant T.T.C. du marché	402.372,67 €

avenants n°13, n°14, n°15, n°16 et n°17, lot n°10 « carrelage faïence »

- montant du marché de base après avenant	138.158,91 €
- montant avenant n°13	0
- montant avenant n°14	+ 8.454,79 €
- montant avenant n°15	+ 30.785,54 €
- montant avenant n°16	+ 2.663,44 €
- montant avenant n°17	+ <u>5.633,28 €</u>
nouveau montant T.T.C. du marché	185.695,96 €

avenant n°18, lot n°13 « casiers cabines »

- montant du marché de base	90.105,92 €
- montant avenant n°18	- <u>124,38 €</u>
nouveau montant T.T.C. du marché	89.981,54 €

avenants n°19 et n°20, lot n°16 « électricité »

- montant du marché de base	190.395,35 €
- montant avenant n°19	+ 502,32 €
- montant avenant n°20	+ <u>2.656,41 €</u>
nouveau montant T.T.C. du marché	193.554,08 €

avenant n°21, lot n°19 « traitement d'eau »

-montant du marché de base	663.956,70 €
- montant avenant n°21	+ <u>3.097,21 €</u>
nouveau montant T.T.C. du marché	667.053,91 €

aménagement extérieurs

avenant n°1, lot n°1 « terrassements V.R.D. »

- montant du marché de base	822.446,68 €
- montant avenant n°1	+ <u>6.238,34 €</u>
nouveau montant T.T.C. du marché	828.685,02 €

avenant n°2, lot n°3 « éclairage public »

- montant du marché de base	142.782,07 €
- montant avenant n°2	+ <u>6.862,89 €</u>
nouveau montant T.T.C. du marché	149.644,96 €

Adopté à l'unanimité.

Monsieur BELZ se félicite que le dépassement ne soit que de 0,46% et qu'il n'y ait que deux semaines de retard sur un chantier de cette importance.

Il félicite notre personnel en la personne de Monsieur RAYMOND, ainsi que les commissions qui ont suivi le dossier avec attention.

Dans un autre registre, il souhaite qu'une visite soit prochainement organisée pour la visite de la station d'épuration qui est maintenant terminée.

Le Maire,

J.M. BELZ